

# LE PUBLICISTE.

TRIDI 23 Thermidor, an VI.



*Célébration du 9 thermidor par le citoyen Trouvé, ambassadeur français à Milan. — Bulletin de Rastadt. — Principales bases de la prochaine réponse de la députation d'Empire à la dernière note des ministres français. — Négociation relative à l'émigration volontaire d'un grand nombre d'Irlandais. — Départ du général Brune pour retourner en Italie. — Arrivée du général Baraguey-d'Hilliers à Paris.*

## ITALIE.

*De Milan, le 10 thermidor.*

L'ambassadeur Trouvé a célébré hier le 9 thermidor, par un grand dîner & une illumination. Neuf flambeaux allumés décoroient l'extérieur de la façade de l'hôtel de la légation française.

On assure que les émigrés chassés d'ici par les mesures du général en chef Brune, se réfugient à Rome, où ils restent maintenant.

## DANEMARCK.

*De Copenhague, le 6 thermidor.*

On vient d'annoncer aux négocians danois, que depuis le 14 de ce mois jusqu'au milieu de brumaire, une frégate convoiera les navires de commerce jusqu'en Norvege, & de là jusqu'aux environs de Gibraltar.

## ALLEMAGNE.

*De Rastadt, le 18 thermidor.*

Le comte de Lehrbach, ministre de l'empereur, a reçu Vienne un courier qui lui a apporté la nouvelle que le comte de Cobentzel étoit parti pour Berlin et Pétersbourg. Dans la cinquante-quatrième séance de la députation d'Empire, on a délibéré sur la dernière note française. L'étendue & le développement des votes n'ont pas permis d'adresser encore le *conclusum*; on a ajourné à la séance prochaine.

D'après les principes mis en avant par les trois principaux membres de la députation, il est probable qu'on adoptera à-peu-près les sept articles suivans comme réponse aux sept points sur lesquels rouloit la dernière note française :

1. La liberté de la navigation du Rhin, la suppression des péages du Rhin, des droits d'étapes, et des tribus des pontons seroit accordées.

2. L'isle Saint-Pierre sera séparée, parce qu'elle est trop éloignée de la rive droite du Rhin.

3. Ehrenbreitstein doit être rasé, mais à condition que la France renoncera à toutes ses prétentions sur la rive gauche du Rhin.

4. Chaque souverain allemand sera le maître d'établir des ponts sur son territoire des ponts communs.

5. Quant à la restitution à faire à l'ordre équestre de l'Empire, & aux dettes grevées sur la rive gauche du Rhin, la députation persiste dans ses précédentes déclarations.

7°. La proposition concernant les autres républiques, & sur-tout les italiennes, doit être faite d'une autre part (par l'empereur & la diète), avant que la députation puisse y répondre.

Quant au Frickthal, cet objet n'est pas de la compétence de la députation, parce qu'il ne fait pas partie de la rive gauche du Rhin & qu'il appartient à l'empereur.

Les bruits de guerre, acquièrent de jour en jour plus de consistance, sur-tout depuis le voyage du comte de Cobentzel à Pétersbourg. L'Italie pourra bien en devenir le théâtre.

Le citoyen Pilger, secrétaire du citoyen Bonnier, & qui l'a quitté il y a trois jours, n'ayant pas de voiture à lui, en a pris, sous les remises communes du château, une qui s'est trouvée appartenir au comte de Lehrbach, ministre autrichien, & est parti pour Strasbourg à trois heures du matin. Le citoyen Bonnier ayant été informé de cette étrange erreur, a envoyé à Strasbourg l'ordre d'arrêter Pilger, qui l'a été effectivement.

Hier est arrivé ici le citoyen Vangraeffeld, ministre plénipotentiaire de la république batave, avec deux secrétaires, les citoyens Koch & Villien. Jusqu'à présent cette république n'avoit eu qu'un chargé d'affaires non légitime, le citoyen Buch, qui reste comme adjoint au ministre Vangraeffeld.

## ANGLETERRE.

*De Londres, le 13 thermidor.*

Les trois pour cent consolidés sont à 48  $\frac{5}{8}$ .  
On va lever dix nouveaux régimens de *fencibles*, infanterie, chacun de six cents hommes : leur service aura lieu sur un plan plus étendu que celui des anciens *fencibles*.

MM. Wingfield, Gilman & Murray ont offert de lever trois régimens à leur frais.

M. Duff est arrivé ces jours-ci de Rastadt, où il a résidé depuis le commencement du congrès.

M. Pitt voyage par ordre des médecins ; il a passé quelques jours à Wimbledon, chez M. Dundas.

Une lettre de Margate, datée du 4 thermidor, porte ce qui suit : l'escadre composée du *Romney*, de l'*Ariadne*, du *Plover*, du *Champion*, du *Wolverine* & du *Dart*, commandée par le capitaine Lawford, est sur le point de mettre à la voile. Plusieurs navires, dont nous n'avons pu savoir les noms, sont venus se joindre à elle depuis deux jours. Les ordres sont un secret pour tous les équipages, & ne sont connus que du capitaine Lawford. Mais comme il y a des barques canonnières & une bombarde,

on présume que cette escadre est destinée à agir contre quelques parties des côtes de France.

La nouvelle de la prise de la frégate française *la Sensible*, est parvenue ici le 9 thermidor. On répand avec affectation qu'elle étoit chargée des principales richesses de l'île de Malte. Durant l'action, les dépêches adressées au gouvernement français, ont été jettées à la mer.

Il vient de nous arriver une nouvelle brochure, publiée par Dumouriez, intitulée : *Fragmens de Paris*, par le docteur Meyer, de Hambourg.

Le fameux Barrington, déporté à Botany-Bay, est enfin arrivé au terme fixé pour son exil. Il s'est embarqué le 27 nivôse, pour revenir en Angleterre.

(Les nouvelles de Dublin parlent d'un nouveau foyer d'insurrection dans le comté de Tipperary).

### I R L A N D E.

De Dublin, le 10 thermidor.

La négociation relative aux prisonniers prévenus de trahison, est enfin terminée. Elle a produit pour résultat l'émigration volontaire d'un grand nombre de personnes. Ce fut le conseiller Dobbs qui négocia cette affaire : M. Neilson (de Belfort) l'accompagna avant-hier au soir depuis Newgate jusqu'à Kilmainham & autres prisons de la ville, pour finir à ce sujet. Les deux O' Conner firent beaucoup de difficultés pour signer, dans la crainte de se compromettre. Mais quand ils virent que la négociation dépendoit de leurs signatures, (le gouvernement y tenoit en effet) ils consentirent à les donner.

Le secrétaire, M. Cooke, resta long-tems à Newgate avec M. Dobbs pour conclure cette affaire. Elle est décidée, & M. Bond accompagne les personnes qui vont émigrer. Parmi les signataires, le gouvernement doit choisir quelques individus qui pourront rester dans leur patrie. Les autres auront la permission de régler leurs affaires, & seront mis, à cet effet, en liberté, quelque tems avant leur émigration.

Jamais peut-être les divers partis ne se sont plus fortement prononcés qu'avant-hier, au moment où M. Bond obtint son sursis. Quand on enleva l'échafaud & la corde, le peuple témoigna ses transports par des applaudissemens qui tenoient du délire, tandis que la horde sanguinaire qui avoit jusqu'ici savouré avec délices les tourmens des suppliciés, montra ouvertement son mécontentement & sa rage. Plusieurs *yeomen* poursuivirent ceux qui applaudissoient ainsi aux mesures bienfaisantes du gouvernement, & s'emparèrent de six individus.

Les choses viennent donc de prendre une tournure décidée, & tout le monde s'accorde à croire que la faction sanguinaire n'a plus de ressources. M. George Ponsonby a passé hier une heure dans le cabinet du lord Cornwallis. On en tire le meilleur augure, & on convient que si le gouvernement emploie les voies de la douceur, l'Angleterre pourra sortir avec honneur de la crise où elle se trouve, & conserver ce royaume qu'une mauvaise administration alloit lui faire perdre.

### REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Paris, le 22 thermidor.

Le général Brune part décidément aujourd'hui ou demain pour aller reprendre le commandement en chef de l'armée d'Italie.

David, secrétaire de la légation française à Milan, repart aussi après demain.

— Le général Baraguay-d'Hilliers & ses deux aides-de-camp, faits prisonniers sur la frégate *la Sensible*, sont arrivés à Paris. Ils reviennent d'Angleterre, où ils avoient été conduits sur une frégate. Ils ont été relâchés sur parole, à condition de ne point servir jusqu'à ce qu'ils aient été échangés.

— Outre la grande fête qui se célèbre demain au Champ-de-Mars, en mémoire du 10 août & de l'abolition de la royauté, il y en aura le soir une particulière au conseil des cinq-cents. Toutes les salles seront ouvertes & éclairées. Le palais sera illuminé. Il y aura, dit-on, un feu d'artifice.

Le conseil des anciens donnera également une fête brillante dans le palais & le jardin des Tuileries.

— Rien ne transpire sur les dépêches qu'un courrier extraordinaire de Rastadt a apportées, ces jours derniers au Luxembourg, ni sur la réponse que le directoire a faite. Cette réponse, préparée dans une séance de nuit, a été reportée par le même courrier à nos plénipotentiaires.

— On a, dit-on, reçu d'assez mauvaises nouvelles de l'île de France. On prétend qu'il s'y est formé un parti songé à se livrer aux Anglais. Un tel bruit demande confirmation.

— Garnerin a remis son voyage de long cours au commencement de ce mois.

— Il est faux que les troupes impériales aient pris possession de Raguse.

— L'armée d'Angleterre est diminuée, parce que plusieurs des corps qui y avoient été envoyés sont allés renforcer l'armée du Rhin.

— On a arrêté à Port-Malo un prêtre constitutionnel nommé Boscamez, qui fabriquoit de faux papiers timbrés. On a saisi avec lui beaucoup de contrefacteurs.

— Sieyès vit assez retiré à Berlin; il ne paroît pas content que dans les premiers jours, des dispositions qui lui montre. Le roi semble obéir à des impulsions contraires & écouter avec complaisance tantôt l'ambassadeur français tantôt le prince de Reppin. On a néanmoins lieu de croire toujours fermement résolu à ne prendre aucune part à la guerre, en cas qu'elle se rallume sur le continent.

— Le roi de Sardaigne a fait publier une ordonnance portant 2000 francs de gratification à quiconque dénonceroit les auteurs des coups portés à Turin, le 24 sidor, à quatre militaires français.

— On continue dans la république cisalpine à jeter hauts cris contre les changemens qu'on croit y avoir provoqués par notre ambassadeur Trouvé. Les clubs et les partisans ne balancent pas à les dénoncer comme la corruption la plus atroce contre la démocratie et le projet de l'oligarchie la plus effrayante. Les placards rédigés en ce sens, sont multipliés à Milan avec profusion. On demande la mort de tous ceux qu'on suppose avoir été vis de ces réformes. On y invite les patriotes à s'armer, à frapper de Brutus et à frapper tout cisalpin qui osera le moindre insulte à la constitution. Au nombre de ceux contre lesquels on s'empare avec le plus de violence sont Sopransi, Aldini, Beccalossi, Villa, Alborgi, Martinelli, Salimbrini. On les peint comme des monstres plus scélérats que les pisistrates, les trente tyrans de Thèbes, et les dix de Thèbes. On y maudit l'économ

Moit, dit-on, que le prétexte de leurs trames. On les

de chonanisme, d'aristocratie et de royalisme. Trouvé ne paroît pas avoir beaucoup goûté ces plans, au moins indirectement dirigés contre lui. En conséquence, il s'est plaint de ces affiches, qu'il appelle *contre-révolutionnaires, anarchiques et provocatrices à l'assassinat* : il a requis le directoire cisalpin d'en poursuivre les auteurs et les distributeurs ; et il a mis en outre sous la protection spéciale de la république française ceux que nous avons nommés plus haut.

Une lutte à-peu-près semblable se prépare dans la république batave, depuis qu'on y met en problème l'opinion du gouvernement français sur la révolution du 24 prairial. Le parti vaincu dans cette journée a repris des espérances, & proteste contre tout ce qui s'est fait. Il affecte de ne voir que des tyrans dans le directoire intermédiaire ; accuse déjà de nullité les dernières élections ; il crie contre-révolution & au renversement de la constitution. Le résultat de ces incertitudes, si elles étoient prolongées par le silence du gouvernement français, seroit des troubles, des déchirements ; & enfin, le triomphe de l'anarchie dans deux républiques que nous avons le plus grand intérêt de voir paisibles & sagement gouvernées, pour que leur alliance ne nous soit pas inutile, & qu'après ce que nous avons fait pour elles, nous en tirions les avantages que nous avons droit d'en attendre, dans la vue qui semble menacer encore le continent.

— Une lettre de Hambourg, porte les exportations des États-Unis, pendant l'année dernière, à la valeur de millions 294 mille 710 dollars en marchandises.

PHÉNOMÈNE.

*Extrait du récit de la citoyenne Clairon, annoncé dans la feuille d'avant-hier.*

Ce récit est tiré d'une lettre écrite par la citoyenne Clairon à un de ses amis, homme de lettres aussi estimable par son mérite, que distingué par ses lumières et son talent. La lettre est si longue pour être traduite en entier. Mais j'en copie fidèlement les traits intéressans.

La citoyenne Clairon raconte qu'en 1743, parmi les adorateurs de sa jeunesse et ses succès sur les théâtres de l'Opéra et de la Comédie française attiroient autour d'elle, elle distingua un jeune homme, nommé de S\*\*\*, fils d'un négociant de \*\*\*\*, d'une belle âme, ayant un ton et des manières agréables ; faisant des vers avec esprit et facilité. Sa réserve et sa timidité ne lui permettoient d'exprimer ses sentimens que par ses soins et ses regards. Après avoir quelque tems observé, la citoyenne Clairon lui permit de venir chez elle, et ne lui laissa aucun doute sur l'amitié qu'il lui vouoit. La voyant libre et sensible, il espéra que le tems et ses succès ameneroient une disposition plus tendre. Mais dans l'intimité de cette première liaison, il laissa appercevoir un fonds de caractère et quelques travers qui déplurent à la jeune actrice. Il avoit une humilité de n'être qu'un bourgeois, il avoit dénaturé ses biens pour venir les dépenser à Paris sous un titre plus relevé. D'ailleurs, il avoit une humeur sombre et un caractère haïeux. Il avoit, trop connu les hommes pour ne pas les mépriser et les mépriser, son espérance étoit de ne voir que la maîtresse qu'il aimeroit, et de l'amener à ne voir que lui. Cette découverte étoit le sentiment favorable qu'avoit conçu pour lui la citoyenne Clairon. Elle étoit blessée de sa puérile vanité, et ne voulut pas se donner un chagrin et despeute. Je pouvois consentir, dit-elle, qu'on se mariât avec des fleurs, mais non qu'on me retint avec des chaînes. Elle ne voulut plus recevoir le jeune homme que de loin en loin. Elle tomba malade ; dénué de secours par l'infidélité d'un homme qui étoit son père, la citoyenne Clairon lui rendit tous les soins de l'amitié, et le fit mourir de sa bourse à tous ses besoins ; mais à sa convalescence elle ne voulut plus recevoir ses lettres ni ses visites. Elle recouvra sa fortune, mais sa santé ne se rétablit pas. Il tomba dans un état de langueur qui le conduisit au tombeau. Dans les derniers jours de sa vie, il fit prier la citoyenne Clairon d'aller le voir, et la crainte de rendre ses derniers momens plus douloureux,

et les conseils de ses amis, l'empêcheront de céder au désir du jeune homme. Il mourut, n'ayant près de lui que son domestique et une vieille dame, la seule personne qu'il vit depuis quelque tems.

Il logeoit sur le boulevard près de la chaussée d'Antin, où l'on commençoit à bâtir. La citoyenne Clairon logeoit rue de Bussy, près de l'abbaye Germain. Un soir, qu'elle soupoit chez elle avec sa mere et quelques amis qu'elle nomme, au coup de 11 heures, un cri aigu se fit entendre dans la rue. C'étoit un son lugubre et prolongé, dont le sombre caractère étonna tous les convives, et jeta un trouble extraordinaire dans l'ame de la citoyenne Clairon. Elle se rassura cependant et alla se coucher ; le lendemain, à la même heure, le même cri fut entendu, paroissant venir du vague de l'air, mais immédiatement sous les fenêtres de l'appartement. L'étonnement redouble. On mit des espions dans la rue ; la police s'en mêla ; dans la maison et dans la rue, on continue d'entendre le cri ; mais on ne put jamais découvrir d'où il partoit. Une autre circonstance remarquable, c'est qu'on n'entendoit plus rien, lorsque la citoyenne Clairon n'étoit pas chez elle à l'heure accoutumée. Un soir qu'elle avoit soupé chez le président de R\*\*\* il la reconduisit, et au moment où il lui disoit bon soir à sa porte, le cri partit entre elle et lui, et on le remit dans sa voiture plus mort que vi.

Une autrefois, elle étoit allée faire une visite près de la porte Denis, ayant avec elle le comédien Roselli qui, avoit toujours plaisir à la revoir. Il dit à la citoyenne Clairon, appelés en ce moment votre phantôme, et s'il répond, je vous promets d'y croire. Au même instant, le cri partit à trois reprises, avec un éclat qui consterna l'incrédule.

Après cette scene, il se passa quelques mois sans qu'on entendît rien. On avoit mandé la comédie française à Versailles. La citoyenne Grandval couchoit dans la même chambre que la citoyenne Clairon. Tout en se déshabillant, vers les onze heures, celle-ci dit : nous voilà au bout du monde ; il fait un tems affreux ; le revenant seroit bien embarrassé de nous trouver ici. Le cri partit, et la citoyenne Grandval crut que l'enfer étoit dans la chambre.

Ce fut la dernière représentation de ce bruit merveilleux. Sept à huit jours après, la citoyenne Clairon soupa chez elle avec sa société ordinaire, au moment où 11 heures sonnoient, un coup de fusil partit, comme s'il eût été tiré dans une fenêtre de l'appartement. On en vit le feu, mais la croisée n'eut aucun dommage. On crut qu'on en vouloit à la vie de la citoyenne Clairon. La police fut mise en mouvement. On visita la maison, ainsi que celles qui étoient vis-à-vis. La rue fut remplie d'espions ; pendant trois jours entiers, ce coup fut entendu, vu, frappant toujours à la même heure, dans le carreau de vitre, sans qu'on pût jamais en découvrir la cause.

Ce phénomène avoit disparu quelques jours. La citoyenne Clairon étoit invitée à une petite fête nocturne, que la citoyenne Dumesnil donoit à sa maison de la Barrière-Blanche. Elle monta en fiacre vers onze heures du soir, avec sa femme-de-chambre. En passant sur le boulevard, celle-ci dit : N'est-ce pas près d'ici qu'est mort le citoyen de S\*\*\* ? La citoyenne Clairon lui désigna du doigt la maison qu'elle croyoit être celle où logeoit son ancien ami. Au même instant le coup de fusil partit et eut l'air de traverser les deux portières du fiacre. Le cocher et les chevaux même en furent effrayés.

Après quelques jours de silence, un claquement de mains partant de l'air, et toujours à onze heures du soir, succéda aux coups de fusils ; et ce nouveau bruit fut remplacé par des sons mélodieux qui sembloient commencer à la rue de Bussy et venoient expirer à la porte de la citoyenne Clairon. On suivit ces bruits, tout le monde les entendoit, et l'on ne voyoit rien. Enfin, tout resta sans retour à-peu-près deux ans et demi.

La citoyenne Clairon voulut changer de logement ; elle mit écriteau sur sa porte. Parmi les personnes qui venoient voir l'appartement qu'elle quittoit, il se présenta à elle une dame âgée, qui en lui parlant parut fort émue et avoir un désir intérieur de lui dire quelque chose de particulier. La citoyenne Clairon frappée de cet air, et émue elle-même, la presse de s'expliquer. Elle lui dit alors qu'elle avoit été la meilleure amie du citoyen de S\*\*\*, et lui demanda comment, avec une ame bonne et sensible, elle avoit pu refuser à son jeune ami mourant la consolation de la voir une dernière fois. La citoyenne Clairon lui expliqua ses motifs. La dame inconnue, après quelques réflexions, lui dit : « Vos derniers refus ont hâté » ses derniers momens. Il comptoit toutes les minutes ; et lorsqu'à » dix heures et demie son domestique vint lui dire que vous ne » veniez pas, après un moment de silence il saisit ma main » avec un redoublement de désespoir qui m'effraya. La barbare ! » elle n'y gagnera rien. Mort je la poursuivrai avec la même » constance que je l'ai poursuivie vivant ; et à ces mots il expira. »

Le trouble de la citoyenne Clairon n'a pas besoin d'être exprimé. Elle vit dans ce récit la clef de toutes les apparitions merveilleuses, et le tems seul put ramener le calme dans son ame. Elle finit par attribuer tout cela au hasard; mais, ajouta-t-elle, qu'est-ce que le hasard?

Pour moi, je ne préviendrai par aucune réflexion sur cet étrange récit, les impressions diverses qu'il pourra faire sur les différentes classes de vos lecteurs. Ce que j'ajouterai seulement, c'est que l'ouvrage d'où il est tiré annonce par-tout une raison forte, un esprit aussi calme qu'éclairé.

CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen LECOINTE-PUYRAVEAU.

Séance du 22 thermidor.

Après la lecture de la correspondance, qui n'offre rien d'important, Delbrel obtient la parole pour une motion d'ordre; il entretient le conseil des dangers dont les cabriolets qui circulent en si grand nombre dans les rues de Paris, menacent sans cesse la vie des citoyens; dernièrement encore, un estimable ouvrier a été écrasé: comment, dit l'orateur, le bureau central qui a mis tant d'exactitude à faire disparaître l'embaras que causoit dans la voie publique les échoppes de quelques pauvres vendeurs, ferme-t-il les yeux sur un abus bien plus grand. A qui ces cabriolets appartiennent-ils? A des prostituées, à des dilapidateurs. Les agitateurs crieront qu'on retarde les affaires, le fat qu'on nuit à ses plaisirs. Mais vous serez sourds aux cris de la vanité & de l'intérêt personnel pour faire ce qu'exige la sûreté des citoyens; la voie publique appartient à tout le monde; dans Paris les voitures ne devoient aller qu'au pas. Je demande qu'une commission soit nommée pour revoir les loix de police relatives aux voitures.

Cette proposition est adoptée.

Un membre propose un projet de résolution sur les cas où il y a partage dans les opinions des juges des tribunaux civils; il propose qu'alors l'affaire soit instruite de nouveau.

Un autre membre pense que les juges des tribunaux civils ne devoient jamais délibérer qu'en nombre impairs.

Le conseil ordonne l'impression du rapport & renvoie la dernière proposition à une commission.

Villers obtient la parole au nom de la commission des finances; il a la parole pour présenter les projets de résolution annoncés hier par Bailloul.

Villers fait d'abord un rapport sur la nécessité & les moyens d'établir l'ordre & l'exactitude dans les finances; les vues qu'il présente consistent, en général, à assurer, à compter de l'an 7, le service & le paiement régulier des rentiers, des pensionnaires & de toutes les autres charges & les autres engagements de l'état, & à liquider & amortir l'arriéré par diverses mesures qu'il indique.

Villers lit ensuite les projets de résolutions qui ont pour objet d'assurer les 600 millions auxquels la recette est fixée pour l'an 7. Voici les objets de recette.

La contribution foncière, 210 millions; la contribution personnelle, somptuaire et mobilière, 30 millions; l'enregistrement, 80 millions; des greffes, 10; le timbre, 30; les amendes, &c. 2; hypothèques, 10; patentes, 20; douanes, 20; poste aux lettres, 10; voitures publiques, 1; taxe d'entretien des routes, 30; garantie des matières

d'or et d'argent, 1; poudres et salpêtre 500,000 liv.; laines, 30 millions; tabacs, 10; loterie, 10; forêts nationales, 25; revenus des domaines nationaux, 20; rentes foncières, leur rachat, &c. 20; les contributions des pays conquis, 10; l'arriéré des contributions, 22, &c.

Le conseil ordonne l'impression de ce rapport.

Richard (des Voges) fait un rapport & propose un projet de résolution pour l'émission de 25 millions de nouveaux mandats territoriaux, nécessaires pour achever la liquidation des deux tiers de la dette.

Le conseil ordonne également l'impression de ce rapport. Jacqueminot se présente pour soumettre à la discussion le projet de code hypothécaire. Comme il est tard, le conseil donne acte de la troisième lecture, & ajourne la discussion à jeudi.

Le directoire exécutif, par un message, invite le conseil à s'occuper de la réorganisation des haras. — Le conseil ordonne le renvoi à une commission.

Nota. Dans le numéro d'hier, à la fin de la notice sur la séance du conseil des cinq-cents, on a commis une faute d'impression. L'article du projet sur l'observation de l'annuaire républicain, présenté par Heurtault-Lambille & adopté par le conseil, porte que les boutiques seront ouvertes les jours de foires & marchés & non pas les jours de fêtes & de dimanches, comme on l'a imprimé. Il n'y a pas eu de séance aujourd'hui au conseil des anciens.

Bourse du 22 thermidor.

Table with 2 columns: Market items and prices. Includes Amsterdam, Idem cour, Hamb., Madrid, Mad. effect, Cadix, Cad. effect, Gènes, Livourne, Bâle, Geneve, Lyon, Marseille, Bordeaux, Montpellier, Rente viagere, Rente provis., Tiers cons., Bon 2/3, Bon 3/4, Bon 1/2, Or fin., Ling. d'arg., Portugaise, Piastre, Quadruple, Ducat d'Hol., Guinée, Souverain, Esprit, Eau-de-vie, Huile d'olive, Café Martinique, Idem St-Domingue, Sucre d'Anvers, Sucre d'Orléans, Savon, Coton du Levant, Coton des Isles, Sel.

CÉLESTINE, par l'auteur de l'Orpheline du Château; seconde édition traduite de l'anglais sur la 3e édition; 4 vol. in-12 de 1450 pages, 7 fr. broché, & 10 fr. pour les départemens. A Paris, chez Buisson, libraire, rue Hautefeuille, n° 20.

CONSIDÉRATIONS sur la possibilité, l'intérêt & les moyens qu'il y a pour la France de rouvrir l'ancienne route du commerce de l'Inde; accompagnées de recherches sur l'isthme de Suès & sur la jonction de la mer Rouge à la Méditerranée, par le citoyen Delpuech-Comte. Prix, 1 fr. 80 cent. & franc de port 2 fr. 25 cent. A Paris, chez Debray, palais Egalité, galerie de bois, n° 235; & chez Laroche, galerie de bois, palais Egalité, n° 245.

A. FRANÇOIS.